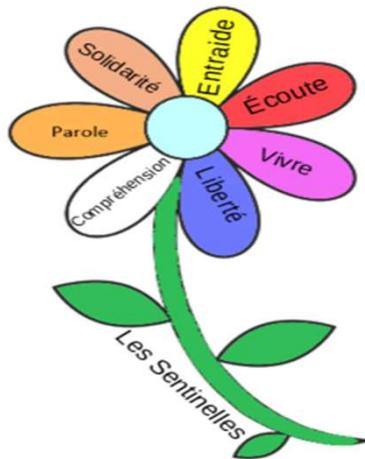


# Bien être au collège & lutte contre le harcèlement



**pHARe** Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

4 avril 2024

Collège Lucie Aubrac – 01250 Ceyzériat

## Programme de lutte contre le harcèlement à l'École « Phare »

1. **Mesurer** le climat scolaire.
2. **Prévenir** les phénomènes de harcèlement.
3. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
4. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
5. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
6. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
7. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC & CESCE)
8. **Suivre** l'impact de ces actions. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

## Projet d'établissement

**Objectif 1** : Rendre l'école toujours plus inclusive

**Objectif 2** : Développer l'apport culturel et éducatif

**Objectif 3** : La citoyenneté au cœur de la vie du collège L Aubrac

*Développer le sentiment d'appartenance*

*Développer l'autonomie et la responsabilisation des élèves*

**Créer une communauté protectrice qui participe  
à l'amélioration du climat scolaire**

2012 : Participation Non harcèlement (3ème prix académique)

2014 : création théâtrale intercollège sur thème harcèlement

2018 : « Sentinelles et référents »

2023 : « Phare » Programme nationale de lutte contre le harcèlement à l'École



## Mesurer le climat scolaire

Heure de vie de classe  
Réunion des délégués  
Conseil de vie collégienne

2022 : Autoévaluation d'établissement

2024 : Enquête nationale

## B. La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

### 1. Points forts et réussites

- L'établissement jouit d'une bonne image.
- Les élèves respectent leur cadre de travail.
- Les élèves sont volontaires pour participer aux actions en faveur de la vie de l'établissement et de la démocratie scolaire.
- Une formation d'équipe est en cours sur la médiation par les pairs.
- Une charte de politique éducative est en cours d'écriture afin d'harmoniser les pratiques.
- L'écoute et la disponibilité de certains membres du collège (PP, vie scolaire...) ainsi que la stabilité de l'équipe GPDS permet un bon suivi des situations.

### 2. Points de vigilance et marges de progrès

- Un certain nombre d'élèves expriment un mal être et/ou un important manque de confiance en leur capacité ce qui entrave leur implication scolaire (décrochage, absentéisme).
- Certains ne se sentent pas assez soutenus dans les apprentissages.
- Des bousculades ont lieu dans les couloirs et dans les escaliers, notamment au moment des interclasses.
- Malgré les actions de prévention, certains peuvent être victimes de moqueries.
- Les relations avec certaines familles sont complexes car les attendus d'une collectivité sont parfois mal appréhendés.
- Les abords de l'établissement lors des déposes et récupération des élèves peuvent être dangereux.

### 3. Objectifs et actions à développer

- Favoriser l'appartenance à la communauté du collège Lucie Aubrac.
- Développer les actions de droit à la différence auprès des élèves par des pairs.
- Favoriser le bien-être des élèves en développant des temps calmes (relaxation...).
- Accentuer le volet de prévention du décrochage scolaire.
- Organiser la circulation dans les couloirs.
- Développer les actions de coparentalité.
- Aménager les abords (mobilité douce avec pistes cyclable) et responsabiliser les usagers (bus, parking et dépose minute).

## Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement

La journée nationale : 9 novembre

Prix Non au harcèlement

Safer Internet Day

6<sup>ème</sup> : Prévention des violences / Moi jeune citoyen / Jeux de l'Oie

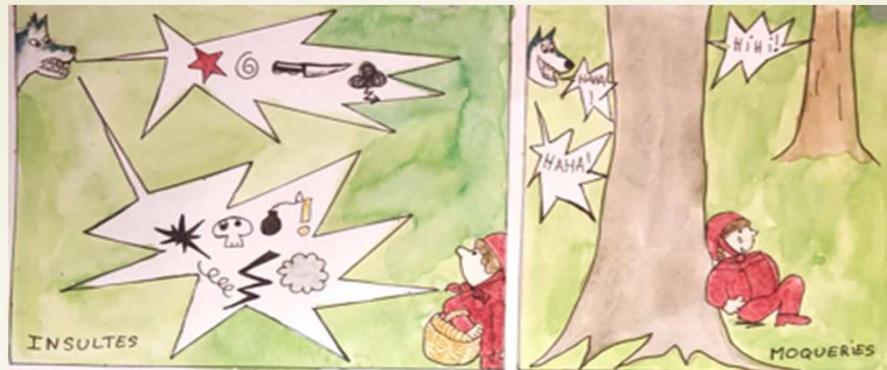
5<sup>ème</sup> : Danger internet

4<sup>ème</sup> : Prévention des addictions

Education à la sexualité ; vie affective ; égalité filles garçons

Intervention cyber-harcèlement en juin

Atelier cinéma



**NON** au HARCÈLEMENT

Si à chaque **FOIS** tu t'en prends à **MOI**,



tu seras puni par la **LOI** !!!

**pHARe**

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école



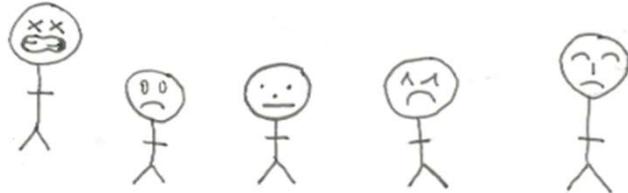
# NON AU HARCELEMENT

LE HARCELEMENT DÉTRUIT

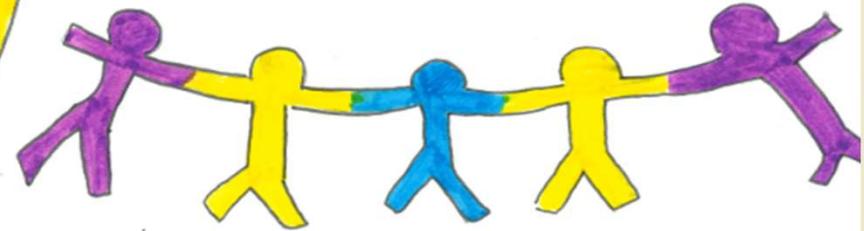
Si tu es témoin  
ou victime de harcèlement,  
il y a toujours une personne  
de confiance pour en parler  
dans ton établissement.

Plateforme nationale  
pour les victimes  
de harcèlement :  
0800 00 00 00  
→ 3018

Programme de lutte contre  
le harcèlement à l'école  
**PHARE**



PAS DE  
DESTRUCTION,



PASSONS A L'ACTION



## Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme

2024 : Protocole santé mentale  
Soirée du 04 avril 2024

Nouvelle page du carnet rentrée R 2024

*Perspectives :*

*Améliorer le site du collège pour mettre à disposition les ressources*



Depuis de nombreuses années, le collège Lucie Aubrac est impliqué dans la lutte contre le harcèlement.

Il s'inscrit à présent dans le cadre du programme national **phARe** qui permet notamment la prise en charge de situations de harcèlement. Plus d'informations sur :

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcèlement-l-ecole-323435>

Dans notre collège, différents dispositifs permettent de veiller au bien-être des élèves au collège, notamment :

- Chaque année des actions de prévention sont menées auprès de l'ensemble de la communauté.
- Depuis 2019, le dispositif « Sentinelles et Référents » permet aux élèves et adultes formés de repérer, intervenir, référer et gérer les victimes et les témoins passifs de situation de bouc émissaire. Les sentinelles veillent sur leurs camarades, ils peuvent intervenir auprès d'un élève qui subit des violences, qui est rejeté par les autres ou auprès des témoins passifs qui ne disent rien. Ils facilitent les échanges et le vivre ensemble.
- En complément, dans le cadre de **phARe**, des adultes formés prennent en charge l'auteur de faits de harcèlement.

### Si vous êtes victime ou témoin de harcèlement, parlez-en :



#### Que dit la loi ?

Les auteurs de harcèlement scolaire tombent désormais sous la qualification de délit avec la loi votée en février 2022.

Près d'un élève sur dix est concerné par le harcèlement scolaire.

Les personnes reconnues coupables de harcèlement sont passibles :

- de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende lorsque les faits auront entraîné une incapacité totale de travail (ITT) inférieure ou égale à huit jours. La mesure sera durcie si l'ITT excède 8 jours ;
- jusqu'à de 10 ans de prison et de 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée.

**NON AU HARCÈLEMENT**

Numéro d'appel national  
**3018**





## Prévenir les phénomènes de harcèlement

Intégration des CM2 en juin / 6<sup>ème</sup> en septembre

Heure vie de classe

Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire

Sentinelles et référents

Formation Phare

Webradio



## **Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement**

### **Identifier les situations**

#### **Intervenir:**

Membres GPDS

Professeurs principaux

Pôle vie scolaire

Référents des sentinelles

Perspectives : personnels formés Phare

### **Associer les parents** des auteurs et des victimes



CA du 26/09/2023

# Ensemble contre le harcèlement



## Prise en charge

### Repérage du problème

#### 1- Sensibiliser la communauté :

- Formation « Sentinelles et référents » & formation « Phare »
- Différentes actions sont organisées tout au long de l'année (pauses sentinelles ; communication des numéros verts ; semaine Non au harcèlement ; MCPF ; atelier parents ; lutte cyberharcèlement).

#### 2- Repérer les victimes :

Vigilance de l'ensemble de la communauté : retour par les camarades, les Sentinelles, les familles, les adultes de l'établissement...

#### 3- Communiquer ces informations :

- Boite aux lettres des sentinelles à disposition de tous
- Messagerie ENT, courriel, téléphone
- Entretien

#### Qualification des faits:

Récurrence des faits : temporalité  
Types de faits : verbal et/ou physique et/ou discriminant ;  
Manifestation : intimidateur isolé ou en groupe  
Lieu : au collège (classe ou temps de vie scolaire), en dehors du collège, sur les réseaux  
Impact victime : isolement, peur, absence, décrochage, mal être

#### Equipe ressource :

Professeurs principaux  
CPE (réfèrent), Assistante sociale, Infirmière, PsyEN  
Sentinelles et Référents  
AED réfèrent

#### Entretien individuel avec un ou des membres de l'équipe ressource

- Avec l'élève victime autant de fois que nécessaire.
- Avec les intimidateurs présumés : entretien et suggestion d'amélioration. Nouveau RDV à prévoir dans les 7 jours
- Avec les témoins.

## Suivi

- Situation inscrite au **Point de suivi**.
- **Entretien avec les responsables légaux** de la victime d'une part et du/des intimidateur.s d'autre part
- **Veille** à la fin de la situation de harcèlement par des entretiens réguliers avec l'équipe ressource.
- **Si besoin, orientation vers des professionnels spécifiques** au sein ou en dehors du collège.



#### Selon les faits :

- Sanction prononcée par le chef d'établissement dans les 15 jours maximum (ou conseil de discipline)
- Signalement académique
- Réfèrent académique
- Signalement gendarmes référents
- Dépôt de plainte

Ne pas minimiser les souffrances. Ne pas juger. Vérifier les faits. Garder une trace écrite.

Trouver ensemble, au sein du collège, des solutions rapides pour que chacun se sente bien et que les situations de harcèlement cessent.



## Interventions

Enquête nationale

Phare

Sentinelles et référents